

Réunion du 2 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile VAN HECKE, Madame Christiane WOFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CD/2015/2 - Administration générale - 5
Constitution des commissions du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'instaurer six commissions et de les dénommer ainsi :

Commission des finances et des affaires générales

Commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles

Commission des dynamiques territoriales

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement


- de ne pas limiter le nombre des membres de ces six commissions,

- de ne pas limiter le nombre des commissions dont un conseiller départemental peut être membre.

Il décide à l'unanimité de voter à main levée sur la désignation des membres des commissions.

Il désigne les membres des six commissions conformément aux listes annexées à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150402-lmc192608-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 13/04/15